

COMPTE RENDU N° 2020-03
Réunion du 03 mars 2020 à 20h30

L'an deux mil vingt, le 3 mars 2020, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Yannick CAIRON, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESON, Calixte TIENDREBEOGO, Karina GUERRIER, Dominique BARON, Catherine SEIGNEUR, David LOUBARESSSE, Valérie DERISBOURG, Cécile GIBBES, Audrey MARCHIX, Antoine CRENN.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Adolphe AZUAGA a donné procuration à Marie-Hélène OGER, Karine RICHARD a donné procuration à Dominique BARON, Bérengère TURMEL a donné procuration à Dominique CANNESON, Amélie BERNARD a donné procuration Frédéric TREGUIER, Mélanie JOUET a donné procuration à Cécile GIBBES.

ABSENTS EXCUSÉS : Adolphe AZUAGA, Karine RICHARD, Bérengère TURMEL, Amélie BERNARD, Mélanie JOUET.

ABSENTS: /

SECRETAIRE : Frédéric TREGUIER.

Date de la convocation : mercredi 26 février 2020.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ressources Humaines – Pôle Animation et Vie de la Cité - Médiathèque – Transformation d'un emploi sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe
- 2- Ressources Humaines – Services Techniques – Création d'un emploi permanent
- 3- Ressources Humaines – Emploi non permanent
- 4- Administration générale – rémunération des agents recenseurs - modificatif
- 5- Finances – Affaires scolaires - Subventions élève en classe ULIS
- 6- Finances – Subventions aux organismes et établissements scolaires divers
- 7- Finances – Subventions au CCAS
- 8- Finances - Subventions au PAE
- 9- Adhésion à divers organismes
- 10- Finances - Comptes Administratifs 2019
 - A- Compte Administratif Commune
Résultats 2019
Détail par chapitre
Prévu/réalisé/Crédits de report
Etat de la dette au 31 décembre 2019
 - B- Compte Administratif Zone d'Activités du « Pont Mahaud »
Résultats 2019
Détail par article
Prévu/réalisé
- 11- Finances - Comptes de gestion 2019
Commune

Zone d'Activités du « Pont-Mahaud »

12- Finances – Budget Primitif de la Commune – Année 2020

A- Affectation de résultats 2019 au budget 2020

B- Taux d'imposition 2020

C- Budget primitif de fonctionnement et d'investissement

13- Finances – Budget primitif de la ZA Pont-Mahaud – Année 2020

14- Foncier – échange de parcelles avec la SCI Pont-Péan

15- Foncier – Cession de terrains aux consorts CHOUTEAU

16- Foncier - Vente parcelle - SAFER

17- Petite enfance – Crèche Mille Pattes – Commune Chartres-de-Bretagne/Pont-Péan

18- Projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine – Avant-Projet Sommaire

19- Urbanisme – DPU – DIA

20- Délégations des attributions du Conseil Municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT)

21- Divers

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2020

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 février 2020, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Dominique CANNESSON : Le départ des élus à la fin du conseil s'est fait après la citation de Georges Clémenceau.

Jean-Luc GAUDIN : Cela sera ajouté au compte-rendu du mois de février.

Jean-Luc GAUDIN ajoute un point à l'ordre du jour : « Demande de subvention auprès de la Région – équipements scéniques à l'Espace Beausoleil ».

2020-12 Ressources Humaines – Pôle Animation et Vie de la Cité - Médiathèque – Transformation d'un emploi sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe

Jean-Luc GAUDIN, Maire, explique le dossier :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le poste de responsable de la médiathèque sera vacant au 27/02/2020 suite au départ par voie de mutation de l'agent titulaire nommé sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Une procédure de recrutement a été engagée en décembre 2019. Suite à la pré-sélection de cinq candidatures, la commission de recrutement s'est réunie et a retenu la candidature d'un agent titulaire dans le grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

Sous la responsabilité du DGS, le responsable de la Médiathèque est en charge de la gestion administrative, fonctionnelle et financière de la médiathèque. Il conduit le projet d'établissement, optimise et contrôle l'emploi des ressources. Le responsable encadre un agent et des bénévoles dans l'organisation de la structure. Il travaille aussi en réseau avec les médiathèques environnantes.

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

En vue de nommer cet agent par voie de mutation sur ce grade,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De créer un emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet et de supprimer celui d'assistant de conservation à temps complet au 05/03/2020 :

<i>Emploi supprimé</i>	<i>Emploi créé</i>	<i>Date d'effet</i>
<i>Filière Culturelle</i> <i>Cat. B</i> Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques - 1 emploi d'assistant de conservation– Temps complet – 35/35	<i>Filière Culturelle</i> <i>Cat B</i> Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques - 1 emploi d'assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe– Temps complet – 35/35	05/03/2020

Le recrutement s'effectuera dans les conditions statutaires correspondant à ce cadre d'emplois.

- De faire bénéficier l'agent qui sera nommé dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités du régime indemnitaire applicable à son grade. L'autorité territoriale en déterminera le montant dans la limite du maximum autorisé.
- De mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité,
- D'inscrire au budget de la commune les crédits afférents à cet emploi.

2020-13 Ressources Humaines – Services Techniques – Création d'un emploi permanent

Jean-Luc GAUDIN, Maire, explique le dossier :

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent polyvalent en charge de l'entretien des espaces verts et de la maintenance des bâtiments communaux en vue de faire face aux besoins des services techniques.

Les missions principales pour cet emploi d'agent d'entretien polyvalent sont :

- Travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux

- Entretien des espaces verts (tontes, taille des végétaux, arrosage, nettoyage des massifs, propreté urbaine ...)

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet

Emploi créé	Date d'effet
Filière Technique Cat C Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux - 1 emploi d'adjoint technique Temps complet – 35/35	01/04/2020

Le recrutement s'effectuera dans les conditions statutaires correspondant à ce cadre d'emplois.

- De faire bénéficier l'agent qui sera nommé dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités du régime indemnitaire applicable à son grade. L'autorité territoriale en déterminera le montant dans la limite du maximum autorisé.
- De mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité,
- D'inscrire au budget de la commune les crédits afférents à cet emploi.

2020-14 Ressources Humaines – Emploi non permanent

La délibération n° 2017-76 du 4 avril 2017 le conseil municipal autorise l'autorité territoriale à recruter des agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- Au remplacement d'un agent titulaire ou d'un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (ex : temps partiel, congé annuel, maladie, maternité, congé parental ...)
Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent (ex. assurer un doublon).
- A un accroissement saisonnier d'activité (ex : missions liées à la saison), dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.
- A un accroissement temporaire d'activité (ex : surcroît de travail, renfort d'équipe) dans les conditions fixées à l'article 3 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

Vu la loi n° 2019-828 du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique,

Compte tenu de la mutation du responsable de la gestion de l'espace Beausoleil au 16/03/2020 et afin d'assurer la continuité de service public, il convient de créer un emploi non permanent pour assurer la

gestion administrative de l'établissement dans l'attente du recrutement d'un responsable, et d'en préciser par délibération les modalités de ce recrutement d'agent contractuel :

Filière Administrative

Cadre d'emploi adjoint Administratif

Grade Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe –

Rémunération – Echelon 4 – Indice majoré 380

Temps d'emploi : Temps complet

Fonctions : Secrétaire administratif(ve) socio-culturel/Vie associative en vue d'assurer de la gestion communale de l'Espace Beausoleil – Durée 3 mois renouvelable.

Niveau de diplôme : études supérieures

Expérience professionnelle dans un poste similaire

Date d'effet : 04/03/2020

RIFSEEP Part fixe 80 €/mois (montant brut)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'autoriser la création de cet emploi contractuel et les conditions de rémunération.
- D'inscrire au budget de la commune les crédits afférents à cet emploi.

2020-15 Administration générale – rémunération des agents recenseurs - modificatif

Jean-Luc GAUDIN, Maire, explique le dossier :

Vu la délibération 2019-121 du conseil municipal du 3 décembre 2019, il est proposé de modifier la rémunération des agents recenseurs pour les séances de formation sur la base du SMIC à 10.15€ de l'heure.

	DCM 2019-121		Proposition de délibération
<i>Désignation</i>	RP Pont-Péan 2020	Désignation	RP Pont-Péan 2020
Feuille de logement	0,75 €	Feuille de logement	0.75€
Bulletin individuel	1,30 €	Bulletin individuel	1.30€
Bordereau de district	6.40 €	Bordereau de district	6.40 €
Séance de formation : 0.5 jour	23.00 €*	Séances de formation (2)	4 heures X 10.15€ X 2 séances = 81.20 €
Indemnité kilométrique : forfait (déplacements hors agglomération)	50.00 €	Indemnité kilométrique : forfait (déplacements hors agglomération)	50.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter la nouvelle proposition de rémunération pour les agents recenseurs pour le recensement général de la population 2020.

2020-16 Finances – Affaires scolaires - Subventions élève en classe ULIS

Jean-Luc GAUDIN, Maire, explique le dossier :

Un enfant de Pont-Péan est scolarisé en classe ULIS à l'école privée de Bruz.

La commune de Pont-Péan possédant une école publique, la collectivité doit participer soit à hauteur du coût de l'école publique de la commune d'accueil, soit au coût de notre école publique en retenant le moins élevé des 2.

Le coût d'un élève à l'école publique de Pont-Péan est de : 442 €

Le coût d'un élève à l'école publique de Bruz est de : 273.42 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter que la commune de Pont-Péan verse une participation de 273.42€ à la commune de Bruz pour l'élève scolarisé.

2020-17 Finances - Subventions aux organismes et établissements scolaires divers

Jean-Luc GAUDIN, Maire, explique le dossier :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- D'attribuer en 2020 une subvention à ces établissements de formation :

Nom de l'association bénéficiaire	<i>pour mémoire 2019</i>	Montant 2020	Observations
AMICALE DU COLLEGE DE FONTENAY	100,00 €	100,00 €	
AMICALE SPORTIVE COLLEGE DE FONTENAY	100,00 €	100,00 €	
LYCEE HOTELIER DE LA GUERCHE	60,00 €	90,00 €	3 élèves*30€
LYCEE PRO ST YVES BAIN DE B	60,00 €	60,00 €	2 élèves*30€
PREVENTION ROUTIERE	0,00 €	50,00 €	
Ecole DIWAN Bro Roazhon RENNES	0,00 €	85,00 €	1 élève en CE2*85€ (idem école privée)
TOTAL VERSE	320,00 €	485,00 €	

2020-18 Finances - Subvention au CCAS

Jean-Luc GAUDIN, Maire, propose d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS de Pont-Péan pour l'année 2020 d'un montant de 10 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte d'attribuer une subvention de fonctionnement au CCAS de Pont-Péan pour l'année 2020 d'un montant de 10 000 €

(Crédits inscrits à l'article 657362 au budget de la commune).

2020-19 Finances - Subventions au PAE

Jean-Luc GAUDIN, Maire, propose d'attribuer la subvention suivante au PAE :

(Crédits inscrits à l'article 6574 au budget de la commune).

	Rappel 2019	2020
Point Accueil Emploi Association Accueil et Accompagnement pour l'emploi sud de Rennes.	5 790 €	6 363.11 €

Pour le PAE : 6 057 € de subvention de fonctionnement et 30.11 € de subvention de provision retraite.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- D'allouer la subvention présentée ci-dessus.

2020-20 Finances – Adhésion à divers organismes

Jean-Luc GAUDIN, Maire, propose au Conseil Municipal, d'accepter l'adhésion à ces divers organismes pour l'année 2020 :

	Montant de la cotisation pour 2020
Bruded	1 377.60 € (0.30€ X 4 592 habitants)
ALEC	6 979.84 € (1.52 € X 4 592 habitants)
Fondation du patrimoine	230 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- D'allouer les subventions présentées ci-dessus.

2020-21 Finances - Comptes Administratifs 2019

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint aux finances a exposé ce qui suit:

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2019, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Le compte administratif permet également d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions.

Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit.

Le détail des chapitres et articles figure dans les documents remis aux élus lors de la commission finances élargie le 13 février 2020 et en pièces jointes lors de l'envoi de cette note de synthèse.

A- Compte administratif 2019 – Budget Commune

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2019

Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Résultats C.A. 2019 - COMMUNE

RESULTATS 2019	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (hors 001)	876 291,24	3 511 758,83	4 388 050,07
DEPENSES	883 108,97	2 964 268,86	3 847 377,83
EXCEDENT 2019		547 489,97	540 672,24
DEFICIT 2019	- 6 817,73		
RESULTATS DE CLOTURE 2018	28 511,01	-	28 511,01
RESULTAT DE CLOTURE 2019	21 693,28	547 489,97	569 183,25

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 547 489,97 €

La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 21 693,28 €

En section d'investissement, les restes à réaliser (crédits de report au BP 2020) sont:

- Restes à réaliser en dépenses → **246 540,79 €**
- Restes à réaliser en recettes → **7 393,00 €**

- **Section de fonctionnement**

Dépenses

Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées en 2019 à 2 964 268,86 € pour une prévision de 3 485 246 € (Budget Primitif + Décisions Modificatives) soit un taux d'exécution de 85,05 %.

Si on déduit des prévisions le virement à la section d'investissement (398 767 €), **le taux d'exécution s'élève alors à 96 %.**

Pour mémoire, le montant des dépenses de fonctionnement 2018 s'élevait à 2 978 664,79 € soit une **diminution de -0.5 % entre le CA 2018 et le CA 2019.**

FONCTIONNEMENT	2018		2019			
	CA 2018	BP 2019	BP + DM 2019	CA 2019	CA 2019/CA 2018	Taux d'exécution CA 2019
DEPENSES						
011 Charges à caractère général	776 443,01 €	812 200 €	837 000 €	788 854,76 €	1,6%	94,2%
012 Charges de personnel	1 628 188,82 €	1 679 000 €	1 679 000 €	1 620 033,22 €	-0,5%	96,5%
014 Atténuation de produits - AC négative RM	55 379,00 €	55 379 €	55 379 €	55 379,00 €	0,0%	100,0%

014 Atténuation de produits - autres	496,00 €	18 700 €	18 700 €	17 236,02 €	3375,0%	92,2%
022 Dépenses imprévues fonct.	- €	2 500 €	- €			
023 Virement à la section d'invest.		341 067 €	398 767 €			
042 Opération d'ordre entre section	135 179,74 €	116 000 €	116 000 €	112 936,03 €	-16,5%	97,4%
65 Autres charges de gestion courante	257 606,32 €	279 640 €	267 400 €	258 496,82 €	0,3%	96,7%
66 Charges financières	52 150,63 €	53 500 €	48 500 €	47 648,46 €	-8,6%	98,2%
67 Charges exceptionnelles	102,86 €	1 000 €	1 000 €	219,19 €	113,1%	21,9%
67 subv de fonct except budget annexe (pont-mahaud)	66 118,41 €	49 000 €	49 000 €	49 000,00 €	-25,9%	100,0%
68 dotations aux amortissements (dépréciation de recettes)	7 000,00 €	12 000 €	14 500 €	14 465,36 €	106,6%	99,8%
DEPENSES	2 978 664,79 €	3 419 986 €	3 485 246 €	2 964 268,86 €	-0.5%	85,05%

Recettes

Les recettes totales de fonctionnement se sont élevées en 2019 à 3 511 758,83 € pour une prévision de 3 485 246 € soit **un taux d'exécution de 100,76 %**.

Pour mémoire, le montant des recettes de fonctionnement 2018 s'élevait à 3 452 520,92 €, **soit une augmentation de +1.7% entre le CA 2018 et le CA 2019**.

FONCTIONNEMENT	2018		2019			
	CA 2018	BP 2019	BP + DM 2019	CA 2019	CA 2019/CA 2018	Taux d'exécution CA 2019
013 Atténuations de charges	31 955,17 €	20 000 €	25 000 €	28 231,75 €	-11,7%	112,9%
042 Opérations d'ordre entre section - travaux en régie	13 777,33 €	18 700 €	18 700 €	11 934,65 €	-13,4%	63,8%
70 Produits de services	403 020,87 €	386 650 €	395 300 €	405 228,74 €	0,5%	102,5%
73 Impôts et taxes	2 165 762,84 €	2 215 134 €	2 224 844 €	2 247 367,22 €	3,8%	101,0%
74 Dotations et participations	748 571,80 €	715 817 €	752 417 €	745 253,89 €	-0,4%	99,0%
75 Autres produits gestion courante	73 972,79 €	62 085 €	62 085 €	66 061,24 €	-10,7%	106,4%
77 Produits exceptionnels	15 460,12 €	1 600 €	6 900 €	7 681,34 €	-50,3%	111,3%
RECETTES	3 452 520,92 €	3 419 986 €	3 485 246 €	3 511 758,83 €	+1.7%	100,76%

- **Section d'investissement**

Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées à **883 108.97 €** pour une prévision de 1 401 645.50€ soit un taux d'exécution de 63.01 % en 2019 (66.32 % en 2018).

De plus, les « restes à réaliser » (dépenses engagées au 31/12/2019 reportés sur le BP 2020) s'élèvent à 246 540.79 €.

En tenant compte des restes à réaliser, le taux d'exécution 2019 « réalisé + engagé » devient : 80,59%.

Détail par chapitre	BP + DM 2019	CA 2019
020- dépenses imprévues	4 700€	-
040-opérations d'ordre	18 700€	11 934,65 €
041- opérations patrimoniales	144 200 €	144 072,23 €
10-Dotations fonds divers et réserves	12 500€	3 847,51 €
16- Emprunts et dettes assimilées	272 200 €	270 567,33 €
20-Immos incorporelles	24 056,00 €	18 184,59 €
21-Immos corporelles	410 277,44 €	168 661,41 €
23-Immos en cours	515 012,06 €	265 841,25 €
TOTAL	1 401 645,50 €	883 108,97 €

TAUX DE REALISATION PAR SECTEUR – Dépenses d'investissement 2019

	Budgétisé 2019	Mandaté 2019	Reports BP 2020	Taux de réalisation (mandaté 2019+ crédits de report 2020)
Emprunts - Autres écritures	436 600,00 €	421 313,42 €	0,00 €	96,50%
Administration générale - Mairie	82 824,00 €	16 359,26 €	5 344,93 €	26,21%
Communication	4 342,00 €	3 880,40 €	0,00 €	89,37%
Bâtiment de la Mine	194 784,09 €	80 992,35 €	107 016,40 €	96,52%
Culture	27 340,00 €	17 098,83 €	7 376,00 €	89,52%
Enfance jeunesse scolarité	358 701,97 €	285 059,92 €	17 597,97 €	84,38%
Petite enfance	700,00 €	479,61 €	0,00 €	68,52%
Solidarité (logement d'urgence - jardins partagés)	50 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Services techniques	48 400,00 €	29 593,91 €	0,00 €	61,14%
Sport	22 259,52 €	19 177,86 €	534,98 €	88,56%
Urbanisme et aménagement	174 993,92 €	9 153,41 €	108 670,51 €	67,33%
TOTAL	1 401 645,50 €	883 108,97 €	246 540,79 €	80,59%

Le détail des lignes budgétaires se rapportant aux opérations d'investissement 2019 a fait l'objet d'une présentation lors de la commission finances le 13 février 2020 et figure en pièces jointes lors de l'envoi de cette note de synthèse.

Les restes à réaliser sur travaux d'investissement (crédits de report BP 2020) s'élèvent à un montant de **246 540,79 €** et se répartissent de la manière suivante :

Culture - Bâtiment de la Mine - Contrat MOE (phase APD incluse)	107 016,40 €
Espaces verts - Rue de la cave donjean - Route de laillé - convention maîtrise d'ouvrage RM	48 300,00 €
Urbanisme - aire de jeux parc mouton blanc	34 621,10 €
Urbanisme - Eco- pâturage - 2è secteur	13 840,20 €
Scolaire - contrat de maîtrise d'œuvre rénovation énergétique écoles	12 636,00 €
Culture - Espace Beausoleil - équipements scéniques	7 376,00 €
Urbanisme - signalétique des lieux-dits	6 635,21 €
Administratif - équipements ergonomiques (fauteuils)	5 344,93 €
Urbanisme - études contre-expertise zones humides et liaison mixte route de la croix	5 274,00 €
Restaurant scolaire - solde marché de MOE - adoucisseur lave-vaisselle	4 961,97 €
Salle de sports - fin de travaux temporisation porte	534,98 €
TOTAL RESTES A REALISER 2019 - CRBP 2020 - DEPENSES	246 540,79 €

L'endettement

Evolution annuité de la dette 2014 à 2019 (hors ICNE et frais financiers) :

Annuité	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital	221 642 €	253 507 €	257 546 €	261 732€	266 070,28	270 567,33
Intérêts	55 374 €	62 644 €	60 872 €	56 687 €	52 348,56	47 851,51
Total	277 016€	316 151€	318 418€	318 419 €	318 418,84 €	318 418,84 €

L'encours de la dette communale s'élevait au 1^{er} janvier 2019 à 1 885 695 €, et s'élève à **1 615 128.38 €** au **1^{er} janvier 2020**.

La répartition de la dette actuelle est la suivante :

- **84% en taux fixe**
- **16% en taux variable.**

Recettes d'investissement 2019

Les recettes d'investissement 2019 s'élèvent à **904 802,25€** pour une prévision de 1 401 645,50 € soit un taux d'exécution de 65%.

Cependant, comme en section de fonctionnement, pour conserver un sens à l'analyse il apparaît nécessaire de déduire des prévisions le virement de la section de fonctionnement (à hauteur de 398 767 €).

Dans ces conditions, le taux d'exécution des recettes d'investissement 2018 devient **90,2 %**.

Détail par chapitre	BP + DM 2019	CA 2019
---------------------	---------------------	----------------

001-solde d'exécution de la section d'invnt reporté	28 511,01 €	28 511,01 €
021-virement de la section de fonctionnement	398 767 €	-
024-produits des cessions	2 150 €	-
040- opérations d'ordre	116 000 €	112 936,03 €
041- Opérations patrimoniales	144 200 €	144 072,23 €
10-Dotations fonds et réserves	543 856,13 €	545 966,13 €
13-Subv d'investissement	91 536,92 €	68 829,73 €
16- Emprunts	72 136,44 €	-
23- Immobilisations en cours	4 488,00 €	4 487,12 €
TOTAL	1 401 645,50 €	904 802,25 €

Et sont composées de :

Excédent de fonctionnement 2018 affecté à l'investissement + excédent reporté invt 2018	502 367,14 €
FCTVA	72 110,00 €
Subventions (DETR, CAF, Etat ...)	70 767,75 €
Taxes participation aux coûts d'équip publics (PC dans le périmètre de la ZAC de Luzard)	2 549,10 €
Opérations d'ordre patrimoniales - intégration des études terminées ZAC bétuaudais - centre-ville	144 072,23 €
Opérations d'ordre – Amortissements et sorties inventaires	112 936,03 €
Total recettes d'investissement - CA 2019	904 802,25 €

Les restes à percevoir 2019 reportés au BP 2020 sont :

Subvention DETR 2019 Solde - rénovation énergétique - bâtiments scolaires	7 393,00 €
TOTAL RESTES A REALISER 2019 - CRBP 2020 - RECETTES	7 393,00 €

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Jean-Luc GAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint au compte administratif)
4. Décide d'annuler les crédits suivants (état joint au compte administratif)
5. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte la section de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2019.

Monsieur le Maire s'est retiré pendant le vote du Compte Administratif.

Commune de Pont-Péan – Compte-rendu n° 2020-03 Réunion du conseil du mardi 3 mars 2020

2020-22 Finances - Comptes de gestion 2019
Commune - Zone d'Activités du « Pont-Mahaud »

L'ensemble des comptes de gestion établis par le Receveur Municipal de Chartres de Bretagne, n'appelle ni observations, ni réserves après vérification et pointage, et les résultats portés dans les deux documents, comptes administratifs et comptes de gestion, sont identiques.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures
- Considérant les opérations régulières et dûment justifiées
 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part (vote à l'unanimité des membres présents).

2020-23 Affectation des résultats 2019 du budget de la commune 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et plus particulièrement l'article L 2311-1 et suivants,

M. Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, expose :

Après avoir examiné le compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 547 489,97 €
- Un excédent d'investissement de 21 693,28 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019	
Résultat de fonctionnement	
<i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	
A. Résultat de l'exercice 2019	+ 547 489,97 €
B. Résultats antérieurs reportés	0 €

C. Résultat à affecter (A+B)	+ 547 489,97 €
Résultat d'investissement	
<i>précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	
Excédent d'investissement reporté (2018)	+ 28 511,01 €
Déficit d'investissement de l'exercice (2019)	-6 817,73€
D. Résultat cumulé d'investissement (article 001)	+ 21 693,28€
Restes à réaliser dépenses	246 540,79 €
Restes à réaliser recettes	7 393,00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 239 147,79 €
F. Déficit de financement (D+E)	- 217 454,51€
Affectation (G+H)	
G. Affectation en réserves à l'article 1068	547 489,97 €
H. Report en fonctionnement au chapitre 02	0 €

Les membres du conseil municipal sont invités à affecter le résultat de fonctionnement (547 489,97 €) comme suit :

Au Budget primitif 2020, il est proposé d'inscrire en section d'investissement :

- 001 : un excédent d'investissement cumulé de 21 693,28 €
- 1068 : affectation de l'excédent de fonctionnement de 547 489,97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'arrêter le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget principal à 547 489,97 €,
- D'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2020 en reprenant ce montant à l'article 1068 pour ce même montant de 547 489,97 €.

2020-24 Taux d'imposition 2020

Suivant l'estimation des bases (« bases pré-provisionnelles » provenant de la DGFIP) le produit de la fiscalité locale attendu, à taux constants, est de :

ANNEE 2020	TAUX 2020	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit fiscal attendu et estimé	Observations DGFIP
TH	20%	5 281 000 €	963 034 €	93% du produit fiscal précédent au titre de la TH (impact réforme TH et reprise de l'Etat)
FB	23%	3 082 534 €	708 983 €	
FnB	47,46%	40 745 €	19 338€	
TOTAL Prévision BP			1 691 354€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de se prononcer sur le maintien des taux :

Taux d'imposition	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	20 %	20 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23 %	23 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,46 %	47,46 %

2020-25 Budget primitif - section de fonctionnement et investissement – année 2020

Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint aux finances, présente le dossier :

Il est rappelé que le budget primitif est un document prévisionnel annuel qui a le caractère d'acte d'autorisation permettant au Maire d'engager et de liquider les dépenses et couvrir les recettes.

Le budget est composé de deux sections :

- La section de fonctionnement correspond aux dépenses courantes permettant le bon fonctionnement de la commune (entretien des bâtiments communaux, gestion des services municipaux, remboursement des intérêts de la dette, rémunération du personnel communal, etc.) et fixe les recettes dont peut disposer la commune, notamment les recettes fiscales.
- La section d'investissement correspond d'une part au remboursement annuel du capital de la dette, d'autre part à la mise en œuvre de programmes d'investissements.

Le projet de budget primitif 2020, tel qu'il est présenté, résulte des travaux lors de réunions de groupe de pilotage et de commissions Finances élargies à l'ensemble des élus du conseil municipal pour les arbitrages, associant également l'ensemble des responsables de services.

Jean-Luc GAUDIN, Maire, et Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, présenteront le budget prévisionnel 2020.

- ***Section de fonctionnement***

La poursuite d'une rigueur de gestion sera maintenue afin de maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement. Les efforts de gestion seront à poursuivre conformément aux objectifs définis par la collectivité.

La prévision budgétaire 2020 est assise sur une maîtrise des dépenses, et une estimation des recettes la plus sincère et véritable. Le BP ainsi présenté est en conformité avec les objectifs présentés lors de la prospective financière, et du ROB.

Un diaporama a été présenté lors de la séance.

Dépenses

En section de fonctionnement, les dépenses prévisionnelles 2020 totales s'élèvent à **3 403 990 €**.

Elles se décomposent en opérations réelles pour 2 933 479 €, en opérations d'ordre pour 136 000 €, et du virement à la section d'investissement pour 334 511 €.

Les chapitres du budget primitif 2020 – section de fonctionnement dépenses de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	827 937
012 - Charges de personnel	1 703 000
014 - Atténuation de produits	75 342
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	3 000
023 - Virement de la section d'investissement	334 511
042 - Opération d'ordre entre section	136 000
65 - Autres charges de gestion courante	270 400
66 - Charges financières	52 500
67 - Charges exceptionnelles	1 300
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 403 990 €

Recettes

En fonctionnement, les recettes totales prévisionnelles 2020 s'élèvent à **3 403 990 €**. Elles comprennent 3 390 790 € d'opérations réelles et 13 200 € d'opérations d'ordre entre sections.

Les chapitres du budget primitif 2020 – section de fonctionnement recettes de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
013 - Atténuations de charges	20 000
042 - Opérations d'ordre entre section	13 200
70 - Produits de services	396 315
73 - Impôts et taxes	2 184 415
74 - Dotations et participations	734 860
75 - Autres produits gestion courante	54 000
77 - Produits exceptionnels	1 200
RECETTES DE L'EXERCICE	3 403 990 €

A l'issue de la présentation, le conseil municipal est invité à voter le budget primitif de l'année 2020 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement s'équilibrant à hauteur **3 403 990 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le budget primitif 2020 de la section de fonctionnement, laquelle est votée au niveau du chapitre avec opérations.

- **Section d'investissement**

Dépenses

En investissement, les dépenses totales s'élèvent à **1 779 344,79 €** dont

- 246 540,79 € de crédits de report sur des opérations d'investissement en cours de réalisation,
- 1 232 804 € d'opérations nouvelles,
- 300 000 € au titre des remboursements d'emprunts, opérations d'ordres et dépenses imprévues.

Détail par chapitre	BP 2020
020- dépenses imprévues	10 000 €
040-opérations d'ordre	13 200 €
041- opérations patrimoniales	200 €
10-Dotations fonds divers et réserves	9 500 €
16- Emprunts et dettes assimilées	277 200 €
20-Immos incorporelles	19 975,60 €
21-Immos corporelles	453 988,82 €
23-Immos en cours	995 280.37 €
TOTAL	1 779 344.79 €

Les programmes d'investissement nouveaux au BP 2020 concernent : (le détail des lignes budgétaires est annexé à la note de synthèse)

Secteur	OPERATIONS NOUVELLES du BP 2020 DONT :	1 232 804
ADMIN	Mairie travaux : isolation faux-plafonds, luminaires des bureaux, reprise du bardage modulaires	29 500
	Mairie Equipements (dont véhicule ens. des services, changement serveurs informatiques, standard téléphonique, et copieur)	62 410
	Communication (équipements informatiques et logiciels)	4 504
SOLIDARITE	Solidarité – provision équipements	600
CULTURE	Culture - Maîtrise d'œuvre Bâtiment de la Mine	300 000
	Culture - Espace beausoleil (équipements échelle télescopique, console lumière projecteurs, plateaux de tables ...)	20 550
	Culture - Médiathèque (travaux plomberie, équipements ergonomiques...) - éclairage abords Salle de la renaissance	2 410
VIE SCOLAIRE	Ecole maternelle – travaux de désamiantage reprise des sols, faux-plafonds et remplacement des luminaires (Moe incluse), placards etc	243 350
	Ecole maternelle - équipements (vidéoprojecteur interactif, mobiliers...)	8 250
	Ecole élémentaire - Travaux (VMC, toiture, alarme PPMS...)	64 250
	Ecole élémentaire - Equipements (poursuite des équipements informatiques, table de ping-pong)	10 530
	Restaurant scolaire – étude réfection partie technique - travaux PPMS	12 900
	Restaurant scolaire - Entretien des bâtiments - équipements dont provision	11 200
ENFANCE JEUNESSE	Espace enfance - travaux de remplacement des menuiseries, remplissage des extérieurs, alarme PPMS...	40 250
	Espace Enfance – équipements divers dont logiciel de dématérialisation de la facturation aux familles	6 170
	Local jeunes - équipements dont renouvellement ordinateurs, provision achat billard	4 290
PETITE ENFANCE	Petite enfance - démarrage projet de construction (et banque alimentaire)	97 000

	Petite enfance - équipements (imprimante, chaises de jardin)	650
SERVICES TECHNIQUES	Services techniques – équipements (outillages, ergonomie, etc)	10 710
	Services techniques – travaux en régie à caractère d’investissement divers	8 000
SPORT	Salle de sports – équipements et travaux (PPMS, films occultants pare-soleil)	11 000
	Stade de foot – éclairage terrain annexe, extension préau, terrain de foot public	37 000
	Stade de foot - équipements (filets, arrosage terrain annexe, tables)	2 000
URBANISME AMENAGEMENTS URBAINS	Urbanisme – aire de jeux mouton blanc complément + clôtures	28 000
	Urbanisme – piste cyclable	170 000
	Urbanisme – aménagement parking de la chapelle - cimetière - liaison lizzard parking écoles- aménagement allée de la clôture	37 280
	Aménagements divers - Local comité des fêtes	10 000

Recettes

En investissement, les recettes totales s’élèvent à **1 779 344,79 €** dont 7 393 € de crédits de report – recettes et 1 771 951.79 € de recettes nouvelles :

Détail par chapitre	BP 2020
001-solde d’exécution de la section d’invt reporté	21 693.28 €
021-virement de la section de fonctionnement	334 511.00 €
024-produits des cessions	12 000.00 €
040- opérations d’ordre	136 000.00 €
041- Opérations patrimoniales	200.00 €
10-Dotations fonds et réserves	619 489.97 €
13-Subv d’investissement	88 874.00 €
16- Emprunt d’équilibre	566 576.54 €
TOTAL	1 779 344.79 €

A l’issue de la présentation, le conseil municipal est invité à voter le budget primitif de l’année 2020 au niveau du chapitre avec opérations pour la section d’investissement.

Monsieur le Maire soumet au vote la section d’investissement équilibrée en dépenses et recettes à un montant de **1 779 344.79 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à :

- **6 abstentions** (Marie-Hélène OGER, Dominique CANNESSON, David LOUBARESE, Yannick CAIRON, Dominique BARON et Karina GUERRIER ainsi que **3 pouvoirs** : Adolphe AZUAGA, Karine RICHARD et Bérengère TURMEL)

- **15 pour** (Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Dominique HUET, Calixte TIENDREBEOGO, Catherine SEIGNEUR, Valérie DERISBOURG, Cécile GIBBES, Audrey MARCHIX, Antoine CRENN ainsi que **2 pouvoirs** : Amélie BERNARD et Mélanie JOUET).

- Adopte le budget primitif 2020 de la section d’investissement, laquelle est votée au niveau du chapitre avec opérations.

2020-26 Compte Administratif 2019- budget annexe – Zone d’Activités du Pont Mahaud

Les résultats 2019 au compte administratif se résument ainsi :

Résultats C.A. 2019 - ZA PONT-MAHAUD

RESULTATS 2019	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES (hors 002)	472 461,57	522 089,05	994 550,62
DEPENSES (hors 011)	473 089,05	473 595,43	946 684,48
EXCEDENTS		48 493,62	48 493,62
DEFICITS	- 627,48	-	- 627,48
RESULTATS 2018	- 116 461,57	50 101,62	- 66 359,95
RESULTAT DE CLOTURE 2019	- 117 089,05	98 595,24	- 18 493,81

Résultat de clôture de fonctionnement 2019 : + 98 595,24 € (excédent)

Résultat de clôture de l’investissement 2019 : - 117 089,05 € (déficit)

En 2019, les écritures correspondent à :

- En dépenses, aux intérêts réglés sur le prêt relais contracté en 2017 pour une durée de 3 ans (montant : 1 491€), dans l’attente de la vente de la totalité des lots, lequel prêt est remboursé au fur et à mesure des ventes,
- En recettes, aucune vente de lot n’a été enregistrée en 2019, seule est comptabilisée le versement du budget principal au titre de la prise en charge du déficit de cette zone (49 000€).

Par ailleurs, les autres écritures dites « d’ordre » correspondent à la prise en compte du mécanisme de **comptabilisation des stocks** : ce qui permet de retracer les opérations relatives aux biens entrant dans un cycle de production (en l’occurrence la production de parcelles commercialisables) et destinés à être revendus.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d’Armel TREGOUET, 1^{er} adjoint en charge des finances, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2019 dressé par Jean-Luc GAUDIN, Maire, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs,
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint au compte administratif)
4. Décide d’annuler les crédits suivants (état joint au compte administratif)
5. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité de ses membres présents :

- Adopte la section de fonctionnement et la section d'investissement du compte administratif 2019 de la Zone d'Activités du Pont-Mahaud.

Monsieur le Maire s'est retiré pendant le vote du Compte Administratif.

2020-27 Finances – Budget annexe – Zone d'activités Pont-Mahaud – BP 2020

Zone d'activités du Pont-Mahaud – B.P. 2020

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budgété H.T.	Observations
605	Travaux	10 496.45 €	provision
608	Frais terrains en cours aménagés	2 000,00 €	frais entretien de la ZA espaces verts
658	Charges de gestion courante	50,00 €	régul TVA
Chap 66	Charges financières	2 200 €	Intérêt prêts relais
71355	Variation en cours de productions	473 089,05 €	écriture d'ordre : annulation stock initial
Total		487 835.50 €	
RECETTES		Budgété	Observations
0.0.2	Excédent de fonct. Reporté	98 595.24 €	Excédent de fonctionnement 2019
7015	Vente de terrains aménagés	382 110 €	Vente des lots restants (2- 9-10)
7088	Autres produits	6 480,26 €	Remboursement de frais
758	Produits de gestion courante	50,00 €	régul TVA
74741	Participation communale	600,00 €	versement du budget principal (solde du déficit)
Total		487 835.50 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budgété	
0.0.1	Solde d'exécution d'inv. reporté	117 089.05 €	Déficit clôture invt 2018
1641	Remboursement prêt relais	356 000 €	A hauteur des lots vendus
Total		473 089.05 €	
RECETTES		Budgété	
3555	Produits finis - terrains aménagés	473 089.05 €	écriture d'ordre : annulation stock initial
Total		473 089.05 €	

Ce budget prévisionnel comprend :

- Les recettes issues de la vente des 3 derniers lots,
- Le remboursement du prêt relai consécutivement aux votes de lots, la charge d'intérêts de ce prêt relais,
- Les dépenses d'entretien des espaces verts de cette ZA,
- Les écritures d'ordre de comptabilisation des stocks
- La participation du budget principal au titre du déficit de cette zone.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte le budget primitif 2020 de la section d'investissement et de la section de fonctionnement du budget annexe « zone d'activités du Pont-Mahaud » lesquelles sont votées au niveau du chapitre.

2020-28 Foncier – Echange de parcelles avec la SCI Pont-Péan

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose le dossier :

La commune de Pont Péan souhaite échanger une partie de la parcelle AH 233 (6957 M²), contenance totale de 21 917 M². L'échange se ferait avec la parcelle ZH176 (5801 M²), propriété de la SCI Pont Péan qui va réaliser une ferme photovoltaïque prochainement dans cet environnement.

L'enjeu de cet échange est de permettre une liaison routière dans le cadre de la ZAC Multi-Sites.

L'échange se fera sans soulte, les frais d'acte seront à diviser par deux et les frais de bornage pour la parcelle AH 233 seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide :

- D'accepter l'échange de parcelle
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

2020-29 Foncier – Cession de terrain aux consorts CHOUTEAU

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose le dossier :

La commune de Pont Péan souhaite céder à titre gracieux la parcelle AD 430 d'une superficie de 40 M² aux consorts Chouteau.

Cette parcelle anciennement utilisée pour un poste de relevage, fait partie intégrante de la propriété Chouteau, cette opération n'a pas été régularisée avant le décès de Monsieur Chouteau, il est donc proposé de régulariser la situation et de céder gratuitement ce délaissé communal au profit des consorts Chouteau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'autoriser la cession de parcelle aux consorts Chouteau
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

2020-30 Foncier - Vente parcelle - SAFER

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose le dossier :

La commune de Pont-Péan souhaite acquérir la parcelle ZH 34.

La SAFER a exercé un droit de préemption sur cette parcelle au titre de la compensation des zones agricoles.

Le prix de vente du bien est de 9 353.73 € ainsi que 1 500 € de provision sur les frais d'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale d'achat concernant le bien situé sur la parcelle ZH 34 au Pont-Mahaud à Pont-Péan.

2020-31 Petite enfance – Crèche Mille Pattes – Commune Chartres-de-Bretagne/Pont-Péan

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose le dossier :

Il est rappelé que le 2 décembre 2014, par convention quadripartite, les deux communes de PONT-PEAN et CHARTRES DE BRETAGNE se sont engagées à verser chaque année une subvention d'équilibre à l'association Mille Pattes pour le fonctionnement de la crèche du même nom, le quatrième signataire, la Caisse d'Allocations Familiales, s'étant engagée de son côté à des financements par le biais de la PSU et des contrats Enfance-jeunesse.

Pour l'année 2019, au vu du budget prévisionnel présenté par l'association, les montants des participations sont de 94 875.01 € pour CHARTRES DE BRETAGNE et de 31 624.99 € pour PONT PEAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'autoriser M. Le Maire à fixer les nouveaux montants des aides communales à l'association Mille Pattes pour l'année 2020.

Les crédits sont inscrits au budget 2020 de la commune à l'article 6574.

2020-32 Demande de subvention auprès de la Région – équipement scéniques Espace Beausoleil

Jean-Luc GAUDIN, Maire, expose le dossier :

Dans le cadre de nouveaux équipements scéniques pour l'espace Beausoleil, et en vue de l'amélioration du fonctionnement lors d'organisation des spectacles une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 15 736 € HT est portée au budget 2020.

Les équipements scéniques portent sur :

- l'ajout d'une perche,
- 4 pendrillons,
- une console lumière avec flight case et écran tactile,
- des micros.

Ces équipements sont subventionnables par le Conseil Régional à hauteur de 20 % du montant HT de la dépense (plancher de 10 000€), aussi les devis prévisionnels se portent au total à 15 427.90 € HT ce qui représente une subvention de 3 085€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- De solliciter auprès du Conseil Régional une demande de subvention pour ce projet d'acquisition d'équipements scéniques.

2020-33 Projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine – Avant-Projet Sommaire

Par délibération n° 2016-84 du 5 juillet 2016, le conseil municipal a décidé :

De désigner l'équipe du Cabinet MEDIEVAL-AFDP pour mener à bien la réalisation :

Commune de Pont-Péan – Compte-rendu n° 2020-03 Réunion du conseil du mardi 3 mars 2020

- D'une mission d'études de faisabilité, de pré-programmation, de programmation et de chiffrage, préalables à la réhabilitation et à l'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine inscrit à l'ISMH pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espaces d'expositions de mise en valeur du patrimoine,
- D'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage public.

Ces phases avaient pour but de rédiger le programme de l'opération et de présenter le projet sur le plan des objectifs, du contenu, des fonctionnalités, de l'architecture, de l'ingénierie, de la réglementation... Ce document complété d'un CCAP a constitué le cahier des charges nécessaire au Maître d'Ouvrage pour sélectionner un maître d'œuvre.

Le programme se décompose en 3 volumes :

- Description générale de l'opération
- Recueil des données et des exigences détaillées
- Evaluation financière

Par délibération n° 2018-40 du 15 mai 2018, le conseil municipal a décidé :

Programme retenu :

Le projet se décompose comme suit :

Réhabilitation et extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine

Fourchette estimative des surfaces utiles (hors circulations et espaces extérieurs)	
Médiathèque	Entre 370 et 507 m ²
Espaces associatifs	315 à 395 m ²
Galerie du patrimoine	70 à 100 m ² (hors galerie extérieure couverte)
Locaux techniques	50 à 74 m ²
TOTAL	826 m² utiles

Par délibération n° 2018-97 du 11 décembre 2018, le conseil municipal a décidé :

- De désigner l'équipe de l'Agence TITAN, pour mener à bien la réalisation des études et de la maîtrise d'œuvre du projet de projet de la réhabilitation et de l'extension de l'ancien bâtiment administratif de la Mine inscrit à l'ISMH pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espaces d'expositions de mise en valeur du patrimoine.

La composition de l'équipe est constituée de :

	Membres du groupement	Prestations exécutées
Mandataire de l'équipe	SARL TITAN	Architectes (mandataire)
	EIRL CROUIGNEAU Clarisse	Architecte du patrimoine (co-traitant)
	SARL Cabinet LEMONNIER	Economiste de la construction (co-traitant)

Co-Traitant	SARL AREST	BET Structure (co-traitant)
	SAS TRIBU ENERGIE	BET Fluides BET Energies et développement durable (co-traitant)
	EURL Agence Clémence FARRELL	Scénographe (co-traitant)
	SARL SYMBIANCE INGENIERIE	BET acoustique (co-traitant)

- D'accepté le marché d'études et de maîtrise d'œuvre relative à ce projet. La partie financière du contrat se décompose comme suit :

Montant prévisionnel des travaux (indice Juillet 2018) :	2 837 000 € HT
Taux de rémunération sur le montant des travaux :	12.28%
Montant HT des honoraires :	348 500 € HT

Tranche ferme (jusqu'à l'analyse des offres de travaux)

ELEMENT DE MISSION	Montant des honoraires HT
ESQ/DIAG	26 500 €
Avenant 2 mission spécifique (étude d'impact à l'échelle du site)	30 000 €
APS	36 000 €
APD	59 000 €
PRO	88 100 €
ACT	9 000 €
EXE Conception partielle DPGF	7 000 €
OPC conception	4 000 €
TOTAL (avenant inclus)	259 600 €

Tranche optionnelle 1 (phase travaux)

ELEMENT DE MISSION	Montant des honoraires HT
ACT	2 500 €
EXE réalisation partielle VISA	8 000 €
DET	81 600 €
AOR	6 800 €

OPC Réalisation	20 000 €
TOTAL	118 900 €

Par délibération n°2020-03 du 21 janvier 2020, le Conseil Municipal a décidé :

- D'accepter l'avenant en plus -value sur les honoraires de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 30 000 € HT et un allongement de délai de 1 an sur la tranche ferme.

L'ordre de service pour les prestations de la tranche ferme présentée ci-dessus a été notifié au maître d'œuvre le 7/01/2019.

Suite à la validation de la phase esquisse lors de la séance du conseil municipal du 7 mai 2019, l'ordre de service de démarrage de la phase APS a été donné en date du 20 mai 2019.

Un rendu du projet au stade APS, dans la continuité de l'esquisse a été présenté lors de la réunion du 9 juillet 2019.

Cependant, le projet n'a pas obtenu l'aval de l'architecte des bâtiments de France et a dû être revu.

Dans ce cadre les services de la DRAC ont demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de réaliser une mission spécifique portant sur une étude d'intégration dans son environnement proche, ce qui a conduit le cabinet TITAN à revoir le projet.

Suite à ces nouveaux travaux du cabinet Titan, Monsieur Souche (architecte des bâtiments de France) et Mr Masson (Conservateur des monuments historiques) ont validé le 20 décembre les nouvelles propositions du cabinet Titan.

Une réunion publique s'est tenue pour présenter ce nouveau projet le 9 janvier 2020.

Le 15 janvier 2020 une réunion, à laquelle tous les élus étaient conviés, s'est tenue à la mairie de Pont Péan. L'objectif de cette réunion était de permettre aux élus, suite à la réunion publique d'effectuer des remarques ou suggestions auprès de l'architecte. Un document récapitulatif de cette réunion a été envoyé le 22 janvier auprès du cabinet Titan. Même si le projet n'a pas fait l'objet de remarques concernant sa forme architecturale et sur son implantation sur le site du carreau de la mine, quelques éléments d'aménagement intérieur et notamment la structure en palier de la médiathèque devront être débattus et pris en compte par l'architecte le cas échéant avant la préparation de la phase APD.

0050 MINE - tableau de surfaces

APS2 - 05 février 2020

Pôles	Local	Surfaces Utiles en m²		
		Programme		PROJET
		estimation basse	estimation haute	
Médiathèque	espace d'accueil, de services et de convivialité MUTUALISÉS AVEC AUTRES USAGERS	112	165	174
	espace de prêt et de consultation des collections	212	275	287,5
	services intérieurs	46	67	52
	total médiathèque	370	507	513,5
Espaces associatifs		315	395	270,5
Espace patrimonial		70	100	119
Locaux techniques		50	74	10
TOTAL SU		805	1076	913
surfaces de dégagement		-	-	29
TOTAL \$HAB		-	-	942

Monsieur le Maire sollicite donc la validation de la proposition de l'APS par le Conseil Municipal.

En parallèle, les dossiers de demandes de subventions sont en cours d'élaboration auprès des organismes financeurs.

A ce stade des études, le plan de financement du projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment de la mine s'établit comme suit (sous réserve de l'accord de subventions) :

Réhabilitation et extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan pour un usage de médiathèque, de locaux associatifs et d'espace d'exposition de mise en valeur du patrimoine

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION - actualisation en date du 05/02/2020

DEPENSES € H.T.		RECETTES €	
Etudes de programmation – faisabilité et pré-programme et assistance à maîtrise d'ouvrage	101 650,00 €	ETAT - DSIL – Dotation de Soutien à l'investissement Local	410 771,00 €

Maîtrise d'œuvre architecturale, AMO pour la réhabilitation du bâtiment administratif existant sur 3 niveaux	216 643,00 €	DRAC – Subvention restauration des bâtiments historiques	205 787,00 €
Maîtrise d'œuvre architecturale, AMO pour l'extension sur 1 niveau	118 633,00 €	DRAC – Subvention extension médiathèque	226 760,00 €
Travaux de réhabilitation du bâtiment administratif existant sur 3 niveaux (dont mobilier et scénographie)	1 480 000,00 €	Certificat économie d'énergie	30 000,00 €
		Conseil départemental – Rennes Métropole	734 000,00 €
		Contrat de territoire	
		Région Bretagne – volet réhabilitation du patrimoine	164 629,00 €
		ADEME/Région : plus-value bâtiments performants	100 000,00 €
Travaux d'extension du bâtiment administratif (dont mobilier et scénographie)	1 435 000,00 €	Fondation Crédit Agricole	20 000,00 €
		Fondation du patrimoine – financement participatif et mécénat	60 000,00 €
		Rennes Métropole – Fond de concours	280 000,00 €
		Financeurs potentiels ADEME – Fonds Chaleur, Mission Bern	?
		Part de la Commune (minimum 30% * 3 351 926 €)	1 119 979,00 €
TOTAL	3 351 926,00 €		3 351 926,00 €

Détails travaux hors maîtrise d'œuvre

EXISTANT: 1 480 000€ ht

EXTENSION: 1 435 000€ ht

(dont mobilier 200 000€ et scénographie 55 000€)

TOTAL: 2 915 000€ ht

Le delta de +78 000€ par rapport au coût d'objectif de 2 837 000€ ht correspond à l'augmentation de l'indice du coût de construction de 2.8% entre Juillet 2018 (Acte d'engagement) et Septembre 2019 (dernier indice disponible).

Jean-Luc GAUDIN : « Tout d'abord en réponse à la déclaration de Monsieur CANNESSON lors du dernier conseil, vous avez fait référence à « notre » projet or ce projet était le votre pour ceux engagés en 2008 et ensuite en 2014 lorsque vous avez construit et soutenu le programme qui nous a permis d'être élus.

Ce projet était le vôtre en 2016 lorsque vous avez voté la mission donnée à Médiéval.

Ce projet était encore le vôtre lorsque vous avez participé à la concertation, amendé le projet avec tout le monde.

Ce projet était toujours le vôtre projet lorsque vous avez voté la désignation du cabinet Titan comme maître d'œuvre.

Les seules interrogations qui étaient les vôtres concernaient le financement du projet

C'est seulement le mois dernier que vous nous faites part d'un contre-projet en invoquant un déni de démocratie participative, or s'il y a un projet qui a bénéficié de concertation c'est bien celui-ci, toutes les associations, les institutions et tous les pontpéannais qui ont souhaiter participer ont pu le faire à travers des ateliers de concertation, de nombreuses réunions publiques.

Au plan financier tout autre projet comprenant une médiathèque digne de ce nom et la rénovation du bâtiment administratif, aura le même coût voire plus que le projet que nous proposons, seulement les subventions aujourd'hui acquises au titre des contrats de territoires et des fonds de concours de Rennes Métropole qui représentent 1 millions d'euros ne seront plus mobilisables et le reste à charge pour la commune ne sera plus de 1 voire 1,2 M€ mais de 2 à 2,5M€.

Le vote de cet APS est dans la continuité du travail engagé, il ne sort pas du chapeau comme cela un mois avant les élections, il est resté dans la logique du projet engagé depuis plus de 2 ans.

Par ailleurs je rappelle que le contrat passé avec Titan comprend une tranche ferme jusqu'au Pro et une tranche optionnelle pour les travaux ce qui fait que si au stade Pro les finances de la commune ne sont pas jugées suffisantes pour la réalisation du projet les élus pourront stopper ce projet, même si nous ne sommes pas du tout dans ce cas de figure aujourd'hui.

Mais ce que l'on dit également depuis le départ c'est qu'il nous faut le niveau APD pour que les institutions telles la DRAC, l'état, le département, etc nous informent sur leur niveau de subventions.

Ce projet a reçu l'aval des Bâtiments de France et du conservateur des monuments historiques, lors de sa présentation en réunion publique il n'a en rien été contesté. Il reste cependant du travail à faire des concertations à finaliser pour arriver au stade APD qui lui engagera la mise en œuvre du projet.

Le reste à charge pour la commune est conforme à ce que nous avons inscrit dans le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de 2019, PPI approuvé et salué par tous les membres du conseil. »

Dominique CANNESSEON : « Vous nous demandez de nouveau, et ce à 12 jours du scrutin municipal, de valider l'Avant-Projet Sommaire du projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien bâtiment administratif de la mine. En approuvant cet APS vous persistez à vouloir lancer la phase d'Avant-Projet Définitif et demandez à ce que le conseil valide le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Dans ce plan de financement, vous listez des subventions potentielles et d'autres que vous dites certaines. Parmi ces dernières vous citez le Fond de Concours de Rennes Métropole que vous nous annonciez de 400 000 €.

Dans le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 février dernier (dont nous venons de valider le PV) le tableau de financement indique un montant de 340 000 € et dans la note de synthèse du Conseil Municipal de ce jour le montant est de 280 000 € soit 60 à 120 000 € de moins.

C'est pour le moins curieux et confus et en tout cas pas sérieux.

Dans l'article du Ouest-France daté du 13 février, il est écrit et je vous cite « Si l'équipe suivante ne veut pas continuer, elle peut arrêter. L'engagement avec Titan ne va pas jusqu'aux travaux. »

Dans ce cas, pourquoi ne pas patienter jusqu'aux élections municipales ? Votre détermination à vouloir absolument faire passer ce projet ne nous étonne plus, mais sachez qu'elle n'entamera pas notre détermination à le réorienter si les Pontpéannais, par leurs votes du 15 mars prochain, le décident en nous portant aux responsabilités.

Une réorientation qui sera basée sur la réhabilitation des deux sites historiques que sont le bâtiment administratif de la mine et l'hôtel de la Renaissance, privilégiant ainsi le lien et la proximité de la médiathèque avec l'école.

Vous avez, à plusieurs reprises, fait référence au programme de campagne de 2014 en arguant que celui-ci nous engageait tous. L'engagement écrit dans ce programme était précisément celui-ci :

« Travailler à la création d'un pôle socio-culturel et associatif sur le site de la mine comprenant un nouvel accès à l'espace Beausoleil, la rénovation du bâtiment historique, pouvant (et non pas devant) accueillir une médiathèque, un lieu d'exposition patrimonial ».

Ce projet se voulait fédérateur. Il aura, dans les faits, été révélateur du dysfonctionnement de l'équipe municipale durant le mandat qui s'achève.

A l'attention des élus qui veulent approuver cet APS nous leur signalons que ce dossier est incomplet.

En effet, lors de la précédente version, le dossier comprenait une étude de simulation d'éclairage et une étude acoustique ainsi que des simulations en 3D des locaux intérieurs. Il y manquait déjà une simulation thermique ô combien importante pour ce type de bâtiment. Ces études sont inexistantes dans cette nouvelle version et pourtant elles sont essentielles, car cela impactera directement une partie des travaux à réaliser.

D'autre part, nous rappelons que vous avez voté un avenant de 30 000 euros au conseil municipal de janvier afin que l'architecte puisse parfaire et finaliser ce nouvel APS ce qui n'est pas le cas.

Toutefois, et pour finir sur une note positive, notons que votre obstination à vouloir nous faire approuver cet Avant-Projet Sommaire et engager l'élaboration de l'Avant-Projet Définitif avant la fin de ce mandat, aura eu la vertu de nous permettre de revoir des collègues élus que nous n'avions pas eu le plaisir de voir dans cette assemblée depuis des mois voire des années.

En conclusion, nous voterons contre votre proposition d'approbation de l'APS, du démarrage de l'APD. »

Jean-Luc GAUDIN: Le positionnement de la médiathèque par rapport à l'école a été étudié avec l'école, la responsable de la médiathèque.

Ce projet c'est aussi pour qu'un plus grand nombre de personnes ait accès à la médiathèque.

Armel TREGOUET : Je ne comprends pas ce changement soudain et brutal concernant le programme de « restauration – Extension du bâtiment de la mine ». Nous y travaillons depuis 2016. Il a été validé par l'ensemble du conseil municipal. Vous n'avez à aucun moment enrichi le débat d'une autre proposition. De nombreux partenaires institutionnels croient en notre projet, ils l'appuient et sont vraiment motivés pour nous aider techniquement et financièrement. Maintenant, vous allez leur dire qu'il faut tout revoir depuis le début, bon courage !

Toutes ces « valse hésitations » ne font pas très sérieux. Elles discréditent les élus, les nombreux Pont Péannais qui ont participé à la réflexion et ainsi la commune qu'ils représentent. Il faut manifester de la gratitude à l'égard de ceux qui ont participé à sauver le bâtiment, allons-nous en être les fossoyeurs !

En réponse à Dominique CANNESON : Je t'avais sollicité pour faire partie du groupe de travail, cela ne t'intéressait pas. Lors de la dernière présentation faite par l'architecte tu as indiqué que tu n'avais pas d'avis !

Depuis 3 mandats trop d'études coûteuses, mais sans suite, ont été réalisées. Si nous y ajoutons les travaux conservatoires du bâtiment, cela fait une belle somme proche de 300 000 €. N'étant plus sûr de rien vous

proposez un nouveau projet donc de nouvelles études. Ajoutez donc allègrement 300 000 € et vous aurez dépensé 600 000 € sans qu'aucun coup de pelle ne soit donné. Aucun particulier, aucune entreprise se s'aventurerait dans une telle inconstance et une telle désinvolture dépensière. Or il s'agit là de deniers publics que vous voulez dilapider, alors que nous venons de voir que nos finances sont très saines. En plus, vous en arrivez pratiquement à contester les aides de financement déjà acquises

En fait cette contreproposition pour le moins tardive et non argumentée, n'est qu'une posture électorale visant à vous démarquer d'une équipe municipale à laquelle vous apparteniez et avec laquelle vous étiez engagés sur le programme électoral 2014 dont faisait partie ce projet de la mine.

Michel DEMODLER : On vote aujourd'hui ce que l'on n'a pas pu voter il y a un mois. On peut avoir des interrogations avec l'architecte (le pallier, les toilettes, l'apport solaire,...). Nous sommes sur une étape qui permet d'aller chercher des subventions. On voit fleurir aujourd'hui un autre projet dont on n'avait jamais entendu parler ! Il ne faut pas dilapider les projets de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

-6 contre (Marie-Hélène OGER, Dominique CANNESSON, David LOUBARESE, Yannick CAIRON, Dominique BARON et Karina GUERRIER ainsi que **3 pouvoirs** : Adolphe AZUAGA, Karine RICHARD et Bérengère TURMEL)

- 15 pour (Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Dominique HUET, Calixte TIENDREBEOGO, Catherine SEIGNEUR, Valérie DERISBOURG, Cécile GIBBES, Audrey MARCHIX, Antoine CRENN ainsi que **2 pouvoirs** : Amélie BERNARD et Mélanie JOUET), décide :

- De valider l'APS présentée par l'agence TITAN
- D'autoriser la poursuite de la mission en phase APD
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Maire, à solliciter les participations financières de tout organisme susceptible d'accompagner la Commune, à engager les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.
- De prélever les crédits correspondant à ces prestations sur le budget principal de la commune.

2020-34-35-36 Urbanisme – DPU-DIA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- Propriété 7 avenue du chemin vert - parcelle AH 84
- Propriété 4 rue des oiseaux – parcelle AD 77
- Propriété 3 rue du canal – parcelle AD 357

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-82 du 15 avril 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

24/12/2019	Administratif	Convention fourrière 2020	SACPA 12 PLACE GAMBETTA 47700 CASTELJALOUX	4 122,85 €
09/01/2020	Service technique	Acquisition Tronçonneuse et Elagueuse	MARION MOTOCULTURE 7 RUE EMMANUEL PHILIPOT 35230 ST ERBLON	890,00 €
27/01/2020	Service technique	Remplacement des filtres de la centrale de traitement de l'air du restaurant scolaire	SOPEC 18 rue de la Motte 35770 VERN SUR SEICHE	547,20 €
30/01/2020	Administratif	Publicité offre d'emploi temporaire secrétaire administratif socio culturel/vie associative	CDG 35 1 Avenue de Tizé 35236 THORIGNE FOUILLARD	86,00 €
19/02/2020	Service technique	Formation habilitation électrique - réalisation de plomberie PEC 2 agents	MFU RENNES- SAINT GREGOIRE Les Rabinières 35760 ST GREGOIRE	322,00 €